

Papa, Maman derrière les barreaux Comment je peux faire pour m'y retrouver ?

*Ou quoi faire pour que l'enfant puisse trouver la place
qui lui revient dans le respect de ses droits fondamentaux et besoins spécifiques ?*



Alors que nous – notre équipe européenne habituelle élargie de nouveaux membres – étions en pleine préparation de notre colloque annuel intitulé « *Les Visiteurs de Prison sortent de l'ombre* », nous avons appris que la campagne « *On y va* » toucherait à sa fin en janvier 2020. Bien que très accaparés par diverses démarches à entreprendre pour la rencontre de mai 2019 à Strasbourg nous avons immédiatement décidé de soumettre une nouvelle fois un dossier de candidature auprès de l'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg et de la Fondation Robert Bosch.

La mise en œuvre

Le laps de temps disponible entre le moment où nous avons compris qu'il fallait agir vite et le dépôt du dossier n'était que de six semaines ! De retour d'une réunion de la commission Europe de l'ANVP à Paris fin janvier 2019 un membre de l'équipe a eu une idée spontanée : organiser un colloque autour du thème d'enfants dont un parent voire les deux parents sont incarcérés¹.

L'arrivée dans notre équipe du président de l'UFRAMA² nous a permis de cerner rapidement la question à aborder. Quelques échanges de mails et le thème fut trouvé. Grâce à l'excellent état d'esprit qui règne depuis toujours dans l'équipe et aux connaissances linguistiques de plusieurs membres nous avons pu rédiger rapidement la courte présentation, la traduire et la soumettre à l'équipe d'« *On y va* ». Vue, jugée, acceptée ! Si pour les projets précédents il avait été facile de trouver une photo pour attirer l'attention des internautes, nous étions, cette fois-ci, confrontés à un problème particulier : impossibilité de montrer des enfants. L'UFRAMA fut notre bouée de secours. Mais il fallait l'autorisation de l'illustrateur du livret « *Tim et le mystère de la patte bleue* »³. Quelques mails et l'autorisation fut donnée de reprendre un croquis : Tim apeuré derrière sa Maman au moment de franchir le portique électronique. S'en suivait une autre difficulté : trouver un établissement

¹ Pour faciliter la lecture de ce rapport nous avons décidé de n'utiliser que le genre masculin : Merci de votre compréhension

² Union nationale des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de familles et proches de personnes incarcérées

³ Livret à l'attention des enfants publié par l'UFRAMA voir www.uframa.org



pénitentiaire se préoccupant des conditions de visite pour les enfants dont un parent voire les parents sont incarcérés et acceptant de nous accueillir. Grâce à des liens entretenus, par certains membres de l'équipe, depuis de nombreuses années avec des membres du personnel surveillant, des services sociaux ainsi qu'avec la directrice de la prison de Willich I (prison pour hommes) nous avons pu obtenir rapidement les autorisations nécessaires. La chance veut que Willich II (prison pour femmes) soit juxtaposée à celles de hommes. Les deux établissements situés à 30 minutes de Düsseldorf partagent une porterie commune. Enfin nous avons pu retenir des chambres et une salle de réunion à l'Auberge de Jeunesse de Düsseldorf qui ressemble plus à un hôtel qu'à une auberge de jeunesse classique.

Contrairement aux autres années nous n'avions prévu que deux rencontres dans le cadre de ce projet. Le laps de temps entre la finalisation de notre projet précédent (12 décembre) et le colloque de 2020 (9 au 11 janvier) à Düsseldorf était très court. La grève des chemins de fer en décembre nous a obligés à annuler la réunion prévue à Paris le 12 décembre. Cela n'a en rien entravé le bon déroulement du projet.

Le profil des personnes présentes

40 personnes en provenance de six pays européens (Allemagne, Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse) et de 7 Bundesländer allemands (Baden Wurtemberg, Basse Saxe, Bavière, Mecklenburg- Vorpommern, Rhénanie du Nord Westphalie, Rhénanie Palatinat, Saxe sans oublier Berlin) ont participé à ce colloque. Parmi nous nous comptons des bénévoles et des professionnels, des jeunes (une étudiante en sciences de l'éducation des enfants par exemple) et des personnes ayant atteint l'âge de la retraite mais toujours très engagées (la plus âgée (77 ans) est présidente d'une association ayant 1500 adhérents). Juristes, psychologues, assistants sociaux, éducateurs spécialisés, scientifiques et personnes intervenant sur le terrain, que ce soit dans des institutions étatiques ou encore au sein d'ONG, se sont côtoyés dans le respect des uns et des autres. Le temps passé dans le bus, les moments d'échange pendant les repas et les pauses café sans oublier l'accueil très chaleureux par la directrice de Willich I et le directeur de Willich II ainsi que le personnel de ces établissements ont permis d'échanger en toute simplicité. Grâce au soutien de BONJO⁴ nous avons pu faire appel à des traducteurs. Une nouvelle fois nous avons pu proposer des ateliers multilingues.

Le déroulement du colloque

Le colloque s'est déroulé, cette fois, en quatre temps.

Le jeudi 9 janvier nous avons commencé par un tour de table lors duquel les participants ont pu se présenter en quelques mots. Alors déjà nous avons perçu que ce colloque pourrait offrir des chances uniques d'échanges entre nous. Gérard Benoist, psychologue, longtemps responsable des services psychologiques de la prison de Fleury-Mérogis et actuel président de l'UFRAMA a présenté, dans une intervention magistrale le vécu, les problèmes et les attentes de l'enfant d'un parent détenu.

Le vendredi 10 janvier nous avons eu la possibilité de voir les lieux d'accueil pour les familles autant dans la prison pour hommes que pour femmes à Willich. Cette prison qui se situe en Rhénanie du Nord Westphalie (RNW) a été choisie, par le Ministère de la Justice de RNW, pour mettre sur pied un programme intitulé « *familienfreundlicher Strafvollzug* » (aménagement de la détention prenant en compte la famille) De plus le service social de la prison pour hommes nous a détaillé le programme qui a démarré le 1^{er} janvier 2020. Nous baignions alors dans la pratique. Le repas convivial pris dans la cantine du personnel des deux établissements pénitentiaires nous a permis d'approfondir les points abordés.

Dans l'après-midi nous avons entendu d'abord une scientifique en la personne d'Astrid Hirschelmann, Professeur de psychologie clinique et psychopathologique à Caen. Elle nous a présenté les résultats d'une étude menée avec la participation d'enfants de personnes détenues. Son intervention fut suivie par celle d'Hilde Kugler qui nous a décrit un programme mis sur pied par l'association « Treffpunkt » e.V. pour les enfants de personnes détenues en Allemagne. Elle en est la responsable.

⁴ Association néerlandaise

Le samedi matin fut consacré à une fondation suisse « Relais Enfants Parents Romands » (REPR) dont le travail a été présenté par Viviane Schekter qui en est sa présidente. L'enfant d'un parent détenu est au cœur de toutes les réflexions et les actions mises en place. Et une nouvelle fois nous avons proposé 3 ateliers multilingues autour des questions abordées durant le colloque.

Quoi faire donc pour que l'enfant d'un parent détenu puisse trouver la place qui lui revient, ceci dans le respect de ses droits fondamentaux et besoins spécifiques ?

Quelques informations en guise d'introduction

Actuellement environs 800.000 enfants sont concernés par l'incarcération d'un parent en Europe. Chacun de ces « enfants de l'ombre » pour reprendre une expression de Viviane Schekter⁵ a sa personnalité, est unique. Et comme l'a souligné Gérard Benoist⁶ être enfant d'un parent détenu ne constitue ni une pathologie ni un handicap. Et pourtant, pour utiliser un langage imagé, on peut dire que l'enfant est « assis entre deux chaises » que sont :

- Le parent voire les parents incarcérés et le parent libre
- Le parent incarcéré et la famille d'accueil
- Le parent incarcéré et l'office d'aide à la jeunesse
- Le fait d'être innocent et de se sentir tout de même coupable
- Le besoin d'être protégé et le besoin de protéger
- Le besoin de poser des questions et le sentiment de devoir se taire
- La logorrhée de l'entourage et ses non-dits et son mensonge
- L'absence, dans tous les sens du mot, du parent (souvent le papa) incarcéré et un intérêt soudain pour lui
- Le milieu sécuritaire et son besoin de contact corporel...

En un mot l'enfant est prisonnier du malaise parental. Ses besoins risquent de tomber dans les oubliettes en étant instrumentalisés pour atteindre différents buts fixés par :

- L'administration pénitentiaire
- L'office d'aide à la jeunesse
- L'entourage de l'enfant, qu'il soit familial, scolaire... etc.

Force est de constater alors que ces situations ont des effets délétères sur l'enfant, qu'ils soient d'ordre :

- Emotionnel
- Physique et
- Matériel.

Qu'en dit de Gérard Benoist



Premier choc : l'arrestation et l'incarcération d'un parent sont précédées d'actes qui, dans la plupart des cas, déstabilisent l'enfant.

De deux choses l'une : l'enfant est présent au moment de l'arrestation du parent soupçonné d'avoir commis une infraction qui entraînera une incarcération, soit le parent ne rentre pas à la maison comme à l'habitude ou son absence est passée sous silence. Ou fait l'objet d'explications inventées

L'enfant peut être témoin d'une arrestation « musclée » au domicile parental. Cette arrestation constitue un acte de violence émotionnel important pour

⁵ Présidente de REPR en Suisse

⁶ Président de l'UFRAMA en France

l'enfant mais aussi l'autre parent. Les adultes présents, que ce soit la conjointe (le conjoint) ou encore les forces de police sont tellement pris par ce qui se joue sous les yeux de l'enfant qu'ils en oublient sa présence. L'enfant, même s'il « crie sa douleur » comme le souligne Gérard Benoist,⁷ n'est pas entendu. De plus le père perd sur le champ sa qualité de père. Tout bouscule très rapidement.

La « disparition » brutale du parent arrêté dans d'autres circonstances est tout aussi délétère pour l'enfant. Le parent « libre » ne sait souvent pas expliquer à l'enfant pourquoi Papa ou Maman ne rentre pas à la maison comme à l'habitude. Dans un tel cas le parent fait appel à deux stratégies : soit il prend de court l'enfant en lui donnant des informations dont il n'était pas demandeur soit il monte tout un scénario (Papa ou Maman est malade, il est parti pour un chantier à l'étranger...).

Ce faisant le parent libre, qui, lui-même, peut rapidement faire l'objet d'une stigmatisation, pense protéger l'enfant. Ce n'est malheureusement pas le cas. Du fait des silences et des non-dits l'enfant peut, dans sa toute-puissance enfantine, se sentir coupable de la situation.

Dans le premier cas l'enfant est incapable de gérer les informations, dans l'autre cas il devine que ce qui est dit ne correspond pas à la réalité. L'enfant n'est pas dupe. Gérard Benoist a décrit deux situations très révélatrices : celle d'un petit-enfant qui demandé à sa grand-mère s'il y avait des prisons là où se trouvait sa Maman mais aussi celle d'une Maman qui, lors de ses entretiens téléphoniques parlait des promenades, de sa cellule alors qu'elle était soi-disant à l'hôpital. Là-dessus l'enfant a demandé s'il y avait des cellules et des promenades là où sa Maman était censée se trouver. Pour illustrer à quel point les adultes peuvent être à court d'arguments Astrid Hirschelmann a décrit le cas d'une psychologue qui avait cru bon de ne pas dire à l'enfant qu'elle se rendait avec lui à la prison !

Le comportement du petit-fils est révélateur d'une grande intelligence de cœur mais aussi d'un renversement des rôles. Il protège celle qui devait le protéger.

Par ailleurs le non-dit de la psychologue montre à quel point des personnes extérieures à la famille de l'enfant peuvent, elles-mêmes, devenir complices d'une situation malsaine.

Lorsque l'enfant est placé dans une famille d'accueil ou dans une institution, de nouveaux partenaires entrent en ligne de jeu. La relation entre l'enfant et le parent incarcéré se complique. Le besoin de protéger l'enfant coûte que coûte tout en négligeant de communiquer avec des personnes susceptibles de donner des informations qui permettraient une rencontre, fait fi de ce que l'enfant pourrait souhaiter.

En pensant à la place de l'enfant, l'adulte, quelle que soit sa position, ferme des portes.

S'ajoute à cela l'atmosphère particulière du milieu pénitentiaire. Celui est pensé et géré par des adultes pour des adultes soupçonnés d'avoir commis un acte délictuel ou condamnés. La priorité est donnée à la sécurité et la mission première du personnel surveillant est d'assurer le respect du règlement. Les contacts physiques sont à éviter et la communication est une denrée rare. Le parent incarcéré perd toute autorité car le régime pénitentiaire l'infantilise. Celui-ci n'est plus en mesure d'assurer son rôle de parent, toute démarche faisant l'objet d'une procédure longue et compliquée. L'administration pénitentiaire n'a aucune compétence pour régler les problèmes auxquels sont confrontés les familles. Et l'enfant risque d'être instrumentalisé comme « facteur » de ré-intégration dans un contexte familial très souvent nébuleux.

Ces situations à caractère ubuesque ont des impacts émotionnels importants sur l'enfant qui peuvent s'exprimer par des troubles psychosomatiques (troubles du sommeil, énurésie, comportement agressif à l'égard de tiers...) lorsque l'enfant ne peut pas utiliser des moyens d'expression comme le dessin entre autres. Pour en arriver là l'enfant a souvent besoin de temps.

⁷ Gérard Benoist: *Les liens familiaux à l'épreuve de l'incarcération du parent* » dans <https://www.cairn.info/revue-enfances-et-psy-2019-3-page-83.htm>

L'enfant confronté à un monde adulte désemparé par une situation qui crée une atmosphère victimaire (le parent arrêté puis incarcéré est victime de la société, la justice, les conditions de détention...) doit combler des manques.

Et dernières difficultés -et pas des moindres- : Les visites à la prison rythment la vie quotidienne. En raison des horaires les enfants scolarisés ont bien du mal à pouvoir se rendre à la prison. Durant les visites les plus petits restent coincés dans des lieux minuscules ce qui est contraire à leur besoin de découvrir leur entourage. Les déplacements mais aussi les frais divers entraînés par la détention grèvent le budget de familles qui ont peu de moyens...

La « visite » des établissements pénitentiaires de Willich I⁸ et Willich II⁹



Dans un premier temps, durant lequel le groupe a été scindé en deux pour faciliter les échanges, les participants ont visité les locaux où se déroulent les visites dans les deux prisons – locaux très différenciés allant de l' « hyagaphone » par des locaux où le contact physique limité est soumis au regard du personnel surveillant et des locaux aménagés aux besoins des enfants à un mini-studio rappelant les unités de vie familiale telles qu'on les trouve en Belgique ou en France.

Dans une deuxième temps la responsable des services sociaux de Willich I nous a présenté le concept « *Mutter-Vater-Haft - Familiensensible Vollzugsgestaltung in NRW* » (*Mère-Père-Détention-Aménagement de la détention prenant en compte la famille*)¹⁰ en présence d'une jeune assistante sociale venant d'être engagée sur la base d'½ place de travail pour développer, en l'espace d'un an, le concept cité plus haut.

Les constations faites au point de départ par l'administration pénitentiaire se recourent avec celles faites par les intervenants.

Un des buts du paquet de mesures prises par le gouvernement du Land est d'améliorer les possibilités de contacts sociaux entre les enfants et leur parent incarcéré en accord avec l'article 9 de la Convention des droits de l'enfant de l'ONU. Pour ce faire un programme en 3 étapes a été établi ; la première vise la mise en place de standards minima à appliquer obligatoirement dans tous les établissements pénitentiaires

⁸ www.jva-willich1.nrw.de; prison pour hommes comptant 424 places de détention

⁹ www.jva-willich2.nrw.de; prison pour femmes comptant 66 places de détention

¹⁰ Développé en NRW en 2019

du Land RNW, la deuxième la mise en œuvre des recommandations européennes CM/Rec(2018/5) du Conseil de l'Europe et la troisième la création de centres consacrés aux familles dans certains établissements pénitentiaires.

- Première étape : standards minima applicables dans toutes les prisons
 - a. Visite adaptée aux besoins des enfants ; visite supplémentaire réservée aux enfants d'une durée de 2 heures¹¹
 - b. Chaque visite de l'enfant qui ne met pas en danger le bien de l'enfant (sinon il faut faire appel au service d'aide à l'enfance, mise en réseau donc) vaut d'être soutenue
 - c. Les enfants ayant besoin d'un temps d'adaptation, la visite doit durer au moins 1h30
 - d. Pour le cas où les contacts familiaux valent d'être soutenus il serait souhaitable qu'une visite de longue durée (3 heures) puisse être accordée 4 fois par trimestre
 - e. Offrir des heures de visite compatibles avec les horaires scolaires (à prévoir donc aussi en soirée)
 - f. « *Je suis le bienvenu ici* » : aménagement de la visite en fonction des besoins des enfants
 - g. Communiquer sur un ton respectueux et agréable aux enfants, en particulier au moment de l'accueil et du contrôle (sécurité)
 - h. Autoriser un contact physique ; (à la prison de Willich l'interdiction de se toucher a été levée)
 - i. Rendre possibles diverses activités adaptées aux différents âges (jouets, livres, coloriages...)
 - j. Aménagement adapté dans les locaux de visite (chaises pour enfants par exemple)
 - k. Présentation d'un film d'informations « visite à la prison avec des enfants » ; disponible sur le site internet de la prison
- Première étape : aménagement du régime de la détention en fonction de la famille :
 - a. Les établissements pénitentiaires doivent proposer au moins 3 fois par an des activités favorisant les liens entre enfants et parents
 - b. Informer sur les conditions de visite
 - c. Former le personnel surveillant en conséquence ; actuellement 4 membres du personnel surveillant et 2 collaborateurs des services sociaux de Willich ont suivi une formation en conséquence au sein de l'École de formation du personnel pénitentiaire en RNW¹²
- Deuxième étape : mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe

En autres propositions mettre, à la disposition des familles et des enfants une version de ces recommandations compréhensible ; veiller au moment de la saisie des données de la personne détenue à noter le nombre d'enfants, leur âge et leurs dates de naissance... faciliter la communication ; et permettre un congé pénitentiaire à des moments importants pour les enfants (premier jour d'école par exemple).

Pour le reste les propositions qui sont faites se recouvrent avec celles des ONG décrites dans la suite de ce rapport.

Formations continues

Les personnes chargées des relations avec les familles devraient suivre une formation continue. L'École de formation du personnel surveillant en RNW proposent, en mars 2020, 2 séminaires sur 2 jours. Le premier sera réservé aux chances, possibilités et limites du programme « **Aménagement de la détention prenant en compte la famille** ». Le deuxième portera sur le thème : « **Le corps est l'accès à l'âme** » ou dit autrement : comment utiliser le langage corporel et sa respiration dans le travail avec les parents incarcérés.

¹¹ En Allemagne les visites sont très limitées dans le temps contrairement à ce qui se passe en Belgique ou en France :

¹² Pour rappel chaque aspirant surveillant doit suivre une formation de 2 ans (formation duale)

Etudes menées par Astrid Hirschelmann¹³

Constater et lister les tensions et les oppositions sont une chose. Encore faut-il percer les murs de silences et de secrets derrière lesquels se cachent les personnes concernées tant elles ont peur d'être stigmatisées par leur entourage (au travail, à l'école... et parfois au sein de la propre famille). Avant d'agir au nom des membres d'une famille concernée par l'incarcération de l'un d'entre eux, il semble donc judicieux d'observer les interactions entre parents et enfants sous le regard neutre d'une tierce personne, un/e psychologue de préférence et, aussi, de permettre aux enfants de personnes détenues de partager entre eux sur leur vécu et leurs représentations de la prison.



De ce fait, Astrid Hirschelmann, Professeur de psychologie clinique et psychopathologique, a lancé deux études en lien avec des ONG pour d'une part évaluer les effets d'un dispositif d'accompagnement de la relation père incarcéré-enfant, et, d'autre part, permettre à l'enfant d'un parent détenu de s'exprimer sous différentes formes sur ce qu'il vit et ses représentations de la prison.

Parloir Père incarcéré- enfant (PPE)

Bien avant l'adoption, le 4 avril 2018, de la Recommandation CM/Rec(2018)5 du Comité des Ministres aux États membres concernant les enfants de détenus, un parloir Père incarcéré- enfants avait été mis en place (en 2005 déjà) au sein de la Maison d'Arrêt d'Osny à l'initiative du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Ce « parloir père-enfant » ne ressemble en rien au parloir habituel d'une prison, espace contigu contrôlé de très près par un membre du personnel surveillant dont la mission principale est d'assurer la sécurité et non pas de faciliter la relation. Pour un moment ce PPE permet aux personnes qui y participent de délier leur langue. Le parent détenu peut reprendre son rôle de père (ou mère). On oublie murs et barreaux, vit un moment de normalité. Quoi de plus positif pour se reconstruire. Le professionnel présent est là pour accompagner et est mis en mesure de découvrir les ressources (et les failles aussi bien sûr) dont disposent (souffrent) les familles.

« Le PPE crée une forme de nouveau contrat social dans lequel s'engage le professionnel comme le participant (père, enfant, mère), ce qui renforce singulièrement les capacités d'engagement des protagonistes ».¹⁴ Et pourrait-on ajouter, les responsabilisent

Cette liberté d'expression retrouvée et cette possibilité d'être soi-même un moment peuvent, cependant, avoir des aspects contre-productifs : des espoirs peuvent naître (Papa reviendra à la maison par exemple), espoirs qui seront peut-être déçus, des mensonges et non-dits démystifiés (découvrir à quel point on avait menti pour soi-disant protéger l'enfant par exemple) peuvent faire perdre confiance en son proche. Il faut maintenant « digérer » tout cela. Il est donc important que la famille soit bien entourée par un professionnel de préférence un psychologue. Si besoin est, il pourra jouer le rôle de médiateur.

La deuxième étude menée ultérieurement s'est focalisée sur l'enfant du parent détenu. Le but était, par le biais d'ateliers d'expression, de permettre aux enfants de s'exprimer sur les thèmes suivants :

- C'est quoi la prison pour toi ?
- Qu'aimeriez-vous changer dans la prison ?
- Comment vivre avec la situation d'incarcération, dans la famille et à l'extérieur ?
- Quand avez-vous appris l'arrestation de votre parent ?
- Et pour conclusion activité créative.

¹³ « Une évaluation d'un dispositif d'accompagnement de la relation père incarcéré-enfant » ; « REGARDS D'ENFANTS SUR L'INCARCERATION: Mise en place d'un groupe d'expression d'enfants de parents ou proches incarcérés » ; voir power point présentation.

¹⁴ Extrait de la power point présentation :UFRAMA Paris 2018 PARIS&RESI

Les enfants se sont retrouvés entre eux sans la présence des parents. Un souci important pour eux : être rassurés sur les conditions de vie quotidienne du parent incarcéré (avoir un certain confort de vie (pas de boulet aux pieds, assez à manger etc...)).

Cette étude a permis aux enfants de verbaliser leur vécu et, par le biais de dessins, jeux de construction... de donner forme à leurs représentations.

Il reste que ce travail n'est pas facile à réaliser. Si les enfants sont entre eux durant la séance, donc sans contrôle parental, les parents doivent jouer un rôle actif : donner leur accord pour que leur enfant participe, conduire l'enfant, penser au rendez-vous... La pratique montre les limites de telles expériences.



Offres faites aux enfants par des ONG

Un beau matin, lors d'un week-end précédant des vacances scolaires, une Maman affolée appelle le Relais Enfants Parents Romands (REPR). Que s'était-il passé ? Il fallait annoncer à son petit garçon que son Papa ne travaillait pas sur un chantier au Portugal mais était détenu dans la prison se trouvant tout proche du domicile familial. Sa grand-mère lui avait tout simplement proposé d'aller passer quelques jours de vacances au Portugal. Sur ce quoi il annonça, tout joyeux : alors on va pouvoir aller voir Papa !

Cette histoire vraie a été racontée par Viviane Schekter, présidente de la Fondation Relais Enfants Parents Romands.¹⁵ Cette histoire illustre très

bien les effets délétères d'un mensonge : un terrible désarroi pour la famille et sans aucun doute un choc pour l'enfant.

En quoi l'intervention d'un membre de l'équipe de la fondation peut avoir des effets salutaires dans une telle situation ? Elle peut aider la famille à verbaliser la situation, préparer l'enfant à la visite du Papa incarcéré voire l'accompagner lors de cette visite.

En agissant ainsi elle répond à plusieurs buts de la fondation qui sont de soutenir la famille et les proches de personnes détenues en Suisse Occidentale ainsi que d'accompagner les enfants dans leurs relations à leur parent incarcéré.

Mais, quelles que soient les circonstances, ce qui prime c'est l'intérêt supérieur de l'enfant. Et attention ces enfants sont très différents les uns des autres. Pour bien faire il faut, donc, avant toute mise en contact entre l'enfant et le parent incarcéré, évaluer la situation familiale : Existe-t-il vraiment une relation, de quel type est-elle ? Est-ce que l'enfant est en mesure de comprendre la situation ? Est-on en mesure de lui expliquer les effets de l'incarcération aussi bien positifs que négatifs, ceci dans un langage qui lui soit accessible En dehors des contacts avec la famille et les proches immédiats il est nécessaire de s'entretenir avec les enseignants, les psychologues scolaires, les assistants sociaux, les psychiatres...en un mot avec toutes les personnes ressource ayant affaire à l'enfant. Une mise en réseau s'impose...

Une fois la situation mise au clair plusieurs outils peuvent être utilisés pour renforcer les liens et permettre au Papa de jouer son rôle de père si difficile à assumer dans ce milieu sous contrôle permanent et infantilisant qu'est la prison. Des ateliers créatifs, intra-muros ou extra-muros, qui passent par des activités ludiques, des dessins, des jeux de construction... peuvent dénouer des nœuds à condition qu'ils aient lieu dans un contexte adapté : lieux clairs, aménagés en conséquence (penser à la taille du mobilier par exemple). Là encore il est important d'impliquer les enfants dans le choix des dessins peints sur les murs par exemple.

¹⁵ Présidente du Relais Enfants Parents Romand sur la photo ; voir www.repr.ch

Il ne faut pas oublier non plus les aides pratiques offertes aux familles : accueil devant la prison ; conduites etc.

Enfin la fondation poursuit d'autres buts tout aussi importants qui sont de sensibiliser le public et la société aux impacts de l'incarcération sur les familles.

Ces autres buts sont aussi au cœur d'une autre ONG intervenant en Allemagne : Treffpunkt e. V. ¹⁶



Dans le cadre de cette association qui se préoccupe de la formation des familles et de l'aide aux justiciables qu'ils soient mineurs ou adultes un projet « **Netzwerk Kinder von Inhaftierten Kvl** ¹⁷ » a été mené de mars 2018 à février 2020. Celui avait pour but de faire un tour d'horizons des offres actuelles sur l'ensemble du territoire allemand, d'améliorer la prise en charge du public visé, de se poser en pilier pour que le politique et les institutions mettent en œuvre la convention relative aux droits de l'enfant

En dehors d'offres très similaires à celles proposées par le REPR en Suisse, offres relatives au soutien des enfants de personnes détenues et leurs familles, ce Kvl a mis en place un site internet¹⁸ dont le but est d'informer sur la prison en des termes compréhensibles pour les enfants, de publier régulièrement une newsletter, d'offrir un blog et une banque de données, de donner des conseils online. De plus Kvl veille à se faire de mieux en mieux connaître par le biais d'interventions, colloques et publications. Et enfin il s'agit aussi de sensibiliser le politique et les institutions.

Pour faciliter la tâche avec les enfants on fait appel à des outils pédagogiques : une peluche sous la forme d'un zèbre (vive les rayures) et divers jeux connus (memory etc...) des enfants adaptés à la situation, livres, album de photos, textes lus par le parent incarcéré et enregistrés sur CD.

Et dernier point, et pas des moindres, l'association propose des formations qui s'adressent non seulement aux proches et familles des personnes détenues mais aussi au personnel pénitentiaire aux multiplicateurs et services sociaux.

Les personnes qui ont assisté au colloque s'étonneront, peut-être, du non-respect de l'ordre des interventions. Ce choix s'explique par le fait que l'approche suisse, qui se focalise sur l'intérêt supérieur de l'enfant, est fondamentale pour toutes les démarches entreprises en faveur des enfants.

Et nous avons eu droit à un complément qui n'était pas prévu au programme...

Maryvonne de Vitton, visiteuse de prison à Vannes en France et personne relais depuis très longtemps entre l'ANVP et la NAOPV¹⁹ (association anglaise), a présenté rapidement le Rapport de Lord Farmer²⁰ publié en 2017 sur l'impact des liens familiaux.

Ce rapport demandé sur ce sujet par le gouvernement britannique indique que le maintien des liens familiaux réduit de 39% la récidive. Il diminue aussi de façon significative la transmission intergénérationnelle de la délinquance, évaluée à 63%. Les liens familiaux entretenus pendant l'incarcération d'un parent améliorent le comportement des enfants à l'extérieur (en famille, à l'école, en société), ainsi que celui du parent incarcéré (motivation accrue pour se former, travailler, se soigner, respecter les personnes et le règlement). Le rapport préconise donc un changement de la culture de chaque établissement, afin que le facteur "famille" devienne

¹⁶ www.treffpunkt-nbg.de

¹⁷ „Réseau Enfants de personnes détenues“

¹⁸ www.juki-online.de

¹⁹ National Association of Official Prison Visitors ; www.naopv.com

²⁰ „ The Importance of Strengthening Prisoners' Family Ties to Prevent Reoffending and Reduce Intergenerational Crime“
by Lord Farmer. <https://assets.publishing.service.gov.uk>



partie intégrante de tous les aspects de la vie à l'intérieur, en lien constant avec la communauté extérieure, notamment les services de l'enfance²¹.

On ne pourrait pas trouver meilleure conclusion de notre colloque que cette remarque « *préconise un changement de la culture de chaque établissement...* »

Et pourtant elle vaut d'être complétée. Car il ne pourra y avoir de changement de culture sans changement de mentalité.

Le milieu pénitentiaire est par définition un milieu fermé, entouré de murs infranchissables au sens propre et figuré du terme. Tout est cloisonné. Les contacts, quels qu'ils soient, sont réduits à leur strict minimum. Contrôle et sécurité sont les deux adages de ce milieu.

Durant ce colloque on ne cessa de parler d'ouverture, de communication (ateliers créatifs, verbalisation, album de photos, téléphoner via skype), mise en réseau...

Comment faire alors pour que le milieu pénitentiaire tourne sur un mode relationnel tout en respectant les liens familiaux et l'enfant sans les accaparer pour répondre à ses attentes et ses besoins ? En effet l'enfant n'est ni un médicament ni un outil !

Tout passe par l'écoute, le respect des uns des autres, la formation, l'échange et l'information. C'est du devoir de chaque personne, qui prend parti pour les enfants des personnes détenues, de briser les murs du silence qui les enferment dans leurs problèmes. C'est aussi de leur devoir d'informer l'opinion publique et de s'adresser aux divers pouvoirs politiques jusqu'au niveau européen. Et c'est encore de leur devoir d'intervenir auprès des institutions qui préparent les enfants à leurs responsabilités citoyennes, en particulier les écoles. Tant que la prison restera un sujet tabou et que les enfants de personnes détenues, qui eux sont totalement innocents mais malgré tout indirectement punis, feront l'objet d'une stigmatisation malsaine, l'avenir de ces enfants risque d'être grevé.

Dernière phase du colloque

Afin de permettre aux participants de faire part de leurs expériences et de leurs souhaits les organisateurs ont proposé trois ateliers sur les thèmes suivants :

- Rôle des lieux de visite et leur agencement
- Rôle des intervenants professionnels
- Rôle des bénévoles

Retenons les points suivants : chaque intervenant doit quitter sa chasse gardée, se libérer d'idées toutes faites sur ce qu'est la prison (qu'il travaille à l'intérieur ou à l'extérieur, qu'il soit professionnel ou bénévole, fonctionnaire ou membre d'une ONG). Il doit aussi apprendre à travailler en réseau et à partager ses informations. Dans un domaine aussi complexe que l'accompagnement des enfants des personnes détenues et de leurs familles et proches il faut travailler en partenariat tout en respectant le rôle qui revient à chacun. Les professionnels ne peuvent pas se passer des bénévoles. Mais ces derniers doivent être préparés et formés à leur tâche.

Et pour assurer la pérennité des engagements il faut aller au-delà de projets ponctuels financés sur une courte durée.

Anne-Marie Klopp au nom de l'équipe du projet

PS Suite à ce colloque deux projets sont en voie d'être programmés !

²¹ Propos repris de l'intervention de Maryvonne de Vitton